Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20231115-D_2023_068-DE

VILLE DE NAY

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/11/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
10/11/2023

Date d'affichage
10/11/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....
et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :
Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :
M. BONNASSIOLLE Daniel donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Pierre, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme PAYOT Marie, Mme MOUSSU-RIZAN Renée donne pouvoir à Mme VILLENEUVE Jocelyne, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
M. BONNASSIOLLE Daniel, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 68
Objet : Acceptation de don

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code civil,
Vu l'offre de don de 5000€ présentée par l'Entreprise Despagnet TP d'Arros de Nay,
Considérant que le don proposé consiste en un don en espèces,
Considérant que ce don contribuera à la réalisation d'une nouvelle exposition permanente de la Maison carrée « la Maison carrée au cœur de la bastide »
Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le don de 5000€ offert par l'Entreprise Despagnet TP d'Arros de Nay

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20231115-D_2023_068-DE

EXPRIME sa profonde gratitude l'Entreprise Despagnet pour sa générosité envers la commune

INSCRIT ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le don sera inscrit en recettes au compte 10251.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA